



Méthodologie de priorisation du milieu aquatique

La réalisation de l'Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les basses-terres du Saint-Laurent se réfère à cinq cibles de conservation, soit les milieux forestiers, les milieux ouverts, les milieux humides, les milieux aquatiques ainsi que le système fluvial. La concrétisation de l'Atlas se base sur l'analyse de viabilité des cibles ainsi que sur un exercice de priorisation des parcelles d'habitats. Cette façon de faire assure la sélection des parcelles d'habitat procurant les gains maximaux tant au sujet de leur valeur de conservation qu'au niveau des fonctions écologiques qu'elles soutiennent.

Dans ce webinaire, vous découvrirez la méthodologie utilisée pour l'analyse de la viabilité de la cible des milieux aquatiques (cours d'eau et milieux riverains) ainsi que l'exercice de priorisation des unités écologiques aquatique.

Conférencière : Marie-Josée Côté, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Marie-Josée Côté est titulaire d'un baccalauréat en géographie environnemental de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal.. De 1996 à 2010, elle a été chargée de projet en cartographie écologique, attitrée au développement d'applications pour guider la prise de décision en aménagement du territoire pour le ministère de l'Environnement du Québec. Elle a de plus été coordonnatrice à l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais de 2000 à 2002. Depuis 2010, Mme Côté œuvre comme chef d'équipe au sein de la Direction de l'expertise en biodiversité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Marie-Josée.Cote@mddelcc.gouv.qc.ca